

Objet : formation Premier Secours

Madame, monsieur,

La fédération sportive éducative de l'enseignement catholique territoire Auvergne propose à vos élèves, enseignants, personnels OGEC, et membres de l'APEL une formation aux gestes de premiers secours PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1).

Ces formations seront animées par des formateurs diplômés d'Etat, formés par l'UGSEL nationale et FORMIRIS.

L'UGSEL vous propose ces formations à un tarif réduit par rapport aux autres organismes de formation.

Une session de formation dure 7 heures, soit 1 journée ou 2 demi -journées .Nombre de participants maximum par session : 10.

Toutes les personnes qui veulent connaître les gestes de premiers secours peuvent suivre la formation. Ce diplôme est de ce fait, un diplôme de secourisme qui ne nécessite aucun pré requis puisqu'il est accessible à tous ceux qui sont âgé d'au moins 10 ans et qui veulent apprendre les gestes de premiers secours. Toutefois, le diplôme s'obtient suite à une évaluation effectuée par les formateurs.

Elle se déroule selon une méthode de mise en pratique mettant chaque formés face aux différents cas qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Ces cas sont regroupés en 8 modules.

Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique, tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation où les formateurs simulent des accidents.

Pour tous renseignements vous pouvez joindre :

- Christophe Darçon : Référent pédagogique UGSEL Auvergne au 06.15.05.22.28
ou par mail : christophedarcon@neuf.fr

Dans cette attente, veuillez agréer Madame, Monsieur nos sincères salutations

Référent pédagogique territoire Auvergne

C. DARCON

1) Comment remplir une déclaration d'ouverture de sessions PSC1 ?

- Utiliser le document ci-joint.
- Indiquer les coordonnées de votre établissement.
- Indiquer les dates des sessions souhaitées ainsi que le nombre de participants.
(10 maximum par moniteur)
- Le nom du moniteur sera donné ultérieurement (ne pas remplir)
- Dater et signer le document
- Le retourner à votre Union Départementale

Une fois votre déclaration reçue, nous vous adresserons une confirmation par écrit et Mr Darçon Christophe, coordinateur des formations PSC1, prendra contact avec vous pour régler les dernières modalités.

2) Comment se déroule la formation ?

- La formation se déroulera sur 1 journée ou 2 demi journées (horaire à définir)
- Le jour de la formation le chef d'établissement mettra à disposition la liste des apprenants avec leurs Noms Prénoms et dates de naissance.
- Le moniteur fera signer à chaque apprenant une fiche de présence et une fiche de validation.
- L'établissement mettra à disposition une salle, ainsi que des chaises pour chaque apprenant.
- A la fin de la formation le moniteur remettra aux candidats qui auront été validés un livret de compétences.

3) Remise des diplômes.

- Le coordinateur des formations prendra contact avec les chefs d'établissements pour la remise des diplômes.

ATTENTION

Tous les apprenants ont l'obligation d'assister à la totalité de la formation, le moniteur aura libre choix de valider ou pas les apprenants si ces derniers ne respectent pas tous les modules et si les gestes ne sont pas conformes à ceux demandés.

Personne à contacter

Référent pédagogique UGSEL Auvergne
Christophe Darçon au 06.15.05.22.28, mail christophedarcon@neuf.fr
Vous pouvez trouver également toutes les informations sur le site internet de l'UGSEL :
<http://ugsel-auvergne.com/>

Référent pédagogique UGSEL Auvergne

C.Darçon

Déclaration d'ouverture de sessions « PSC 1 »

Année Scolaire 2014 - 2015

Coordonnées de l'Établissement

- **NOM** :
- **Adresse** :
- **Ville** : **Code Postal** :
- **Tel** : **E-mail** :
- **Code RNE** :

	Dates	Nom du Moniteur	Nbr. Part.
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Fait à le